:cusé de réception en préfecture
8-217803626-20231016-2023568-AU
çu le 18/10/2023

DECISION DU MAIRE

N° 2023-568

Contrat de service maintenance et assistance Prologiciel EPAIE

Société CIRIL GROUP

Le Maire de la commune de Mantes-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2131-1,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2122-1 et R2122-8,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-VII-12 du 03 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant le montant de la dépense inférieur au seuil de 40000€HT,

Considérant la nécessité de passer un contrat de maintenance et d'assistance de prologiciel Ciril Group EPAIE,

Considérant la proposition commerciale, de la Sté CIRIL GROUP SAS domiciliée 49 avenue Albert Einstein BP 12074 69603 VILLEURBANNE CEDEX,

DECIDE

Article 1er :
De signer le contrat de maintenance et d'assistance EPAIE, avec la société CIRIL GROUP domiciliée 49 avenue Albert Einstein BP 12074 69603 VILLEURBANNE CEDEX,

Article 2 :
Dit que le montant annuel de ce contrat est de 3 012€ HT soit un total TTC de 3 614.40€.

Article 3 :
Dit que le contrat est conclu pour une durée maximale de 5ans, date de début initiale d'engagement le 30/09/2023 reconduction tacite par périodes successives d'un an.

Article 4 :
Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget de la commune.

Article 5 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de sa date de publication et/ou notification, auprès du tribunal administratif de Versailles.

Hôtel de Ville - Place de la mairie - BP 30842 - 78711 Mantes-la-Ville
courrier@mairie-manteslaville.fr
Tél. 01 30 98 55 49 - Fax 01 30 98 55 10

Article 6 :
La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

Article 7 :
Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantes-la-Ville, le 16/10/2023

Le Maire,

Sami DAMERGY

MAIRIE de MANTES-LA-VILLE * Yvelines *

N° 2023-568

Contrat de service maintenance et assistance Prologiciel EPAIE

Société CIRIL GROUP

Certifié exécutoire après affichage et envoi au contrôle de légalité
le : 18/10/2023

Le Maire,

Sami DAMERGY